



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-110

PUBLIÉ LE 11 MAI 2023

Sommaire

DDFIP /

12-2023-05-11-00003 - Arrêté constatant un transfert de propriété d
immeuble sans maître sur la commune du FEL (3 pages)

Page 3

DDFIP

12-2023-05-11-00003

Arrêté constatant un transfert de propriété d
immeuble sans maître sur la commune du FEL



**Arrêté constatant un transfert de propriété d'immeuble sans maître sur la
commune du FEL**

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.1123-2 ;

Vu les articles 539 et 713 du code civil prévoyant que les biens vacants et ceux qui n'ont pas de maître appartiennent à l'État ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 5 octobre 2022 portant nomination de monsieur Charles GIUSTI en qualité de Préfet de l'Aveyron;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune du FEL en date 14 avril 2023 aux termes de laquelle la commune renonce à exercer son droit de propriété sur les immeubles sis au FEL, référencés à l'article 1 a) d'une superficie totale de 12 h 63 a 03 ca.

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron

ARRÊTE

Article 1 :

a) les immeubles sis au FEL référencés dans le tableau ci-dessous, étant vacant et sans maître sont attribués en pleine propriété à l'État (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique)

Section	N°	Adresse	Superficie
B	285	Combecalde	1 ha 13 a 41 ca
B	286	Combecalde	22 a 01 ca
B	287	Combecalde	7 a 73 ca
B	289	Combecalde	1 ha 55 a 96 ca
B	296	Combecalde	11 a 41 ca
B	304	Combecalde	55 a 90 ca
B	309	Le Tourel	71 a 19 ca
B	312	Le Tourel	28 a 50 ca
B	319	Le Tourel	94 a 36 ca
B	320	Le Tourel	1 ha 40 a 54 ca
B	321	Le Tourel	1 h 37 a 60 ca
B	449	Fouquets	1 05 a 55 ca
B	461	Cauffouse	1 ha 89 a 37 ca
B	472	Cauffouse	1 ha 17 a 36 ca
B	548	Les Boriettes	12 a 14 ca
	Superficie Totale		12 h 63 a 03 ca

b) La Société Minière et Métallurgique du Châtelet domicilié au 16 rue de l'Abbé de l'Épée à Paris (75005) (dernier propriétaire connu de ces parcelles) a été liquidée par jugement rendu le 05 mars 1979 par le Tribunal de Commerce de Paris. En 1998, elle a fait l'objet d'une clôture pour insuffisance d'actif.

c) L'évaluation est d'un montant de 10 100 €.

Article 2 :

Le présent arrêté valant transfert de propriété, fera l'objet d'une publication au service de la publicité foncière.

Article 3 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Les particuliers peuvent déposer un recours auprès du tribunal administratif par la voie du « télérécourse citoyens » (<https://www.telerecours.fr>)

Article 4: Le Préfet et la Directrice départementale des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le 11 mai 2023

Le Préfet,

signé

Charles GIUSTI